https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article7427

Installation classée non déclarée - Incidences d'une modification du PLU

- Questions & Réponses - La jurisprudence par thématique - Urbanisme -

Date de mise en ligne : vendredi 2 février 2018

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous droits réservés

La modification du PLU d’une commune peut-elle avoir des incidences sur la poursuite d’activité d’une installation classée existante ?

En principe non mais encore faut-il que l’installation litigieuse soit en règle au moment où le PLU est modifié . En l’espèce une société exploitait sans autorisation une casse-automobile. Après une inspection, elle dépose une demande d’autorisation en préfecture pour régulariser sa situation. Le préfet ne se prononce que trois ans plus tard. Entre-temps, le PLU de la commune est modifié et ne permet plus ce type d’exploitations dans la zone concernée. Le Conseil d’Etat approuve le préfet d’avoir rejeté la demande d’autorisation présentée par la société au regard des règles fixées par le nouveau PLU.

Conseil d’Etat, 29 janvier 2018, NÂ° 405706

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale